

MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE

Maitre d'ouvrage :

Commune de Sathonay-Camp

Mairie

2 place Joseph Thévenot

69580 SATHONAY-CAMP

<p>RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE BASKET SATHONAY-CAMP</p>
--

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 3 mai 2021 à 17H00

Règlement de consultation

Article 1 : Cadre de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la rénovation énergétique de la salle de basket à Sathonay-Camp

Coût travaux estimé par le Maître d'Ouvrage : 500 000 € TTC

1.2 – Étendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée restreinte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

*** Contenu de la mission**

Le contenu de la mission susceptible d'être confiée au lauréat est la suivante :

- Mission de base + EXE (SSI inclus)
- REL ;
- O.P.C. ;
- DIAG ;

1.3 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

1.4 – Conditions de participation des concurrents

La consultation est ouverte à toute équipe de Maîtrise d'oeuvre (contractant unique ou groupement conjoint avec mandataire solidaire) réunissant les compétences suivantes :

- Architecte(s) diplômé(s), mandataire de l'équipe, inscrit à l'Ordre des Architectes ;
- Économie de la construction, fluides (thermiques, électricité CFo et CFa,), structure (pour passerelle) et O.P.C.,

L'équipe devra s'adjoindre toutes compétences qu'elle jugera utiles pour l'exécution de sa mission.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le mandataire sera obligatoirement l'architecte.

Il est interdit aux mandataires de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les bureaux d'études peuvent se présenter dans plusieurs groupements.

1.5 – Nomenclature communautaire

Sans Objet

1.6 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ville-sathonaycamp.fr>

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation ;
- Acte d'engagement;

1.7 – Demande de renseignements

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de Sathonay-Camp
Thibaut Juncker - DGS
2 place Joseph Thévenot
69580 SATHONAY-CAMP
Tél : 04 78 98 98 40
Fax : 04 78 23 34 06
mail : dgs.ville-sathonaycamp.fr

Article 2 – Conditions de remise des dossiers de candidature

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : dgs@ville-sathonaycamp.fr ou adresse postale de la Mairie

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Article 3 : Organisation du marché

À l'issue de la réception des dossiers de candidature de maîtrise d'œuvre

3.1 – Calendrier prévisionnel de la consultation

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- avis appel à candidature : 12 avril 2021
- Remise des offres : 3 mai 2021 à 17h00 ;
- Désignation de l'attributeur : mi-mai 2021.

3.2 – Présentation de l'offre

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction devra concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

*** Documents à produire**

Chaque candidat présélectionné aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement: à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;

- Un mémoire technique de 2 pages maximum détaillant notamment :

* La définition du rôle de chaque intervenant (de la phase conception jusqu'à la réception) ;

* La perception du candidat sur le programme de l'opération ;

* L'engagement et les moyens mis en œuvre pour respecter le coût travaux ;

* Les délais qu'il envisage de mettre en place (intégrant la phase travaux).

- Lettre de candidature comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement et l'identification du mandataire. Formulaire DC1 ;

- Chaque membre de l'équipe doit fournir :

- Une [déclaration sur l'honneur](#) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions mentionnés dans le code de la commande publique, et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies dans le code du travail.
- Attestation d'assurance (2021).
- Photocopie de l'inscription à l'Ordre des Architectes (2021) et qualification(s) pour les Bureaux d'Études.
- Des références de travaux équivalents déjà réalisés.

*** Variante**

Aucune variante n'est autorisée.

3.4 – Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante:

Critères

Pondération

1- Qualité du mémoire technique	40 points
1.1 – Définition du rôle de chaque intervenant	5 points
1.2 – Perception du candidat sur le programme de l'opération	20 points
1.3 – Engagement et moyens mis en oeuvre pour respecter le coût travaux	5 points
1.4 – Délais envisagés (intégrant le phasage des travaux)	10 points
2- Montant des honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre	40 points
3- références du maître d'œuvre	20 points

Le montant des honoraires (critère n°2) sera noté proportionnellement à l'écart de l'offre la moins-disante sur 40 points.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse des offres. La négociation pourra porter sur le montant des honoraires.

L'attention des concurrents est également attirée sur le fait que toute offre jugée incomplète sera immédiatement écartée.

Article 4 : Modification du dossier

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de compléter ou modifier le présent dossier 8 jours avant la remise des plis.

SATHONAY-CAMP,
Le 10 avril 2021